

Les revenus des ménages agricoles normands, plus faibles dans les territoires d'élevage

Insee Analyses Normandie • n° 96 • Octobre 2021

Les ménages agricoles normands disposent de revenus proches de ceux des ménages agricoles métropolitains, hors Île-de-France. Les inégalités de revenus sont fortes entre ces ménages et selon l'orientation agricole des exploitations. Ces revenus sont élevés dans les territoires de grandes cultures et faibles pour l'élevage de bovins laitiers très présent en Normandie, notamment dans sa partie ouest. L'orientation agricole influe également sur la composition de ces revenus. Ainsi, les montants moyens des revenus salariés et des revenus tirés du patrimoine sont nettement moins importants dans les territoires spécialisés dans l'élevage de bovins laitiers que dans ceux de grandes cultures. La part des revenus agricoles dans le revenu disponible peut ainsi varier de 27 % dans les territoires d'élevage de bovins à viande jusqu'à 58 % pour ceux de grandes cultures.

En 2018 en Normandie, 20 250 ménages ont déclaré une partie de leurs revenus, même minoritaire, comme issus d'une activité agricole ► **Définitions.** Qualifiés « d'agricoles » dans cette approche, ces ménages représentent 2,3 % de l'ensemble des ménages actifs normands. La Normandie se situe au 6^e rang des régions métropolitaines pour cette part, équivalente à celle observée au niveau national hors Île-de-France.

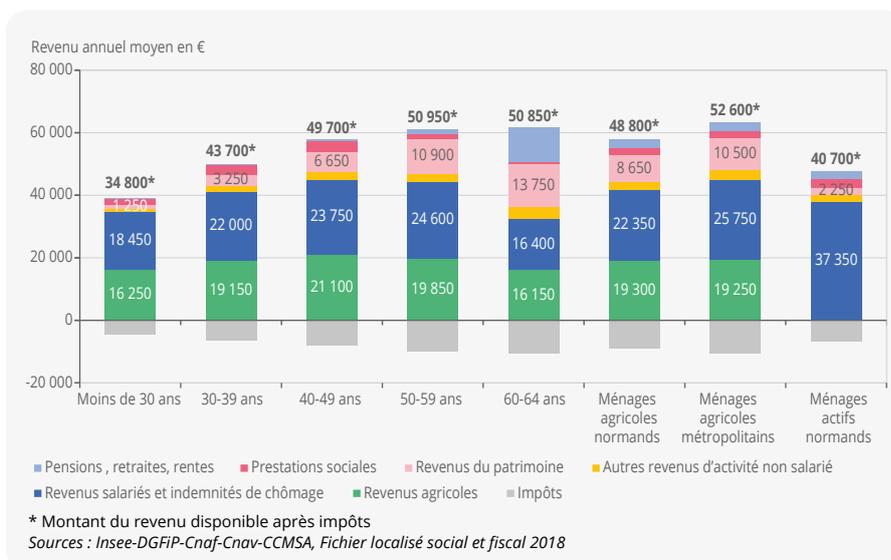
Le revenu des ménages agricoles normands proche de la moyenne métropolitaine, hors Île-de-France

Le revenu annuel moyen disponible des ménages agricoles normands s'élève à 48 800 € soit un niveau proche de la France hors Île-de-France (50 600 €). Ce revenu est nettement supérieur à celui de l'ensemble des ménages actifs normands (40 700 €/an ; ► **figure 1**) et sa composition diffère significativement. La part des revenus salariés (du conjoint, ou en tant que salarié agricole, ou que se verse le chef d'exploitation),

et compris les indemnités de chômage, est deux fois plus faible que parmi l'ensemble des ménages actifs normands (46 % du revenu disponible après impôts contre 92 %). Celle des

revenus issus du patrimoine est élevée (18 % contre 6 %), en raison notamment d'un patrimoine foncier important (que l'on ne retrouve pas dans la plupart des autres ménages).

► 1. Décomposition du revenu annuel moyen des ménages agricoles normands selon l'âge du référent fiscal



En partenariat avec :

Le revenu agricole représente moins de 40 % du revenu disponible des ménages agricoles

Les **ménages agricoles** normands déclarent des revenus issus de l'activité agricole similaires au niveau métropolitain (19 300 € en 2018). Comme dans la plupart des autres régions, la part des **revenus agricoles** dans le revenu disponible est moins importante que celle des salaires (respectivement 40 % et 46 %), la part des revenus agricoles variant de 13 % en Île-de-France à 49 % en Bretagne. Ces revenus agricoles sont soumis à de nombreuses variations selon les années à cause de multiples facteurs comme les conditions climatiques, le niveau de vie, etc

► **encadré.**

La part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible des ménages agricoles normands (18 %) est proche de celle observée au niveau métropolitain (20 %) et dans la grande majorité des régions. Celle des revenus salariés en Normandie (46 %) est également proche du niveau national (49 %), elle varie du simple au double entre les Hauts-de-France (35 %) et l'Île-de-France (70 %).

Davantage d'inégalités de revenus dans le monde agricole

Les écarts de revenus sont importants au sein des ménages agricoles normands. 10 % d'entre eux déclarent un revenu inférieur à 9 100 € (1^{er} décile) tandis que les 10 % les plus aisés déclarent plus de 43 300 € (9^e décile). La dispersion des revenus des ménages agricoles est ainsi plus forte que parmi l'ensemble des ménages actifs de la région, avec un rapport interdécile de 4,8 contre 3,4. La part de personnes ayant un niveau de vie sous le **seuil de pauvreté** est nettement plus importante parmi les ménages agricoles que dans l'ensemble des ménages actifs normands (20 % contre 14 %) ou des ménages agricoles métropolitains (18 %). Cette situation découle en partie des revenus agricoles déclarés qui peuvent être faibles voire en déficit. En 2018, plus de 16 % des ménages agricoles normands ont déclaré un revenu agricole négatif, contre 12 % au niveau national. Ce déficit peut refléter des situations économiques difficiles, mais également découler de l'application d'un dispositif fiscal ou d'un choix d'investissement dans l'exploitation. Ainsi, en 2018, les exploitations spécialisées dans l'élevage bovin laitier, très présentes en Normandie, ont plus investi que les autres types d'exploitations.

Des revenus qui progressent avec l'âge principalement grâce aux revenus du patrimoine

Les revenus des ménages agricoles normands augmentent progressivement avec l'âge du référent fiscal. Le revenu

► Des résultats d'exploitations plus volatils depuis 2006

Examiné sur une longue période grâce aux données du RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole), le résultat courant moyen avant impôts des exploitations moyennes et grandes révèle de fortes variations d'une année sur l'autre depuis 2006. Si les conditions climatiques expliquent une partie des variations, elles ne sont pas la seule cause. Pour comprendre cette situation, il faut remonter au début des années 1960 avec la création de la PAC (Politique agricole commune). Des mesures d'encadrement des prix au sein des États membres de la Communauté Économique Européenne sont alors mises en place. Les prix des principales productions (céréales, lait, viande bovine) sont garantis par des prix minimum d'achat public supérieurs aux prix mondiaux et les excédents sont exportés moyennant une subvention à l'exportation (ou restitution). L'augmentation des dépenses de restitution lorsque les cours mondiaux sont bas et les négociations sur le commerce international entamées en 1986 conduisent les États membres à engager des réformes successives de la PAC dans le but de maîtriser les dépenses et de répondre aux exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les réformes de 1992 et 1999 se traduisent par la baisse progressive des prix garantis. Celle adoptée en 2003 consacre le découplage entre les aides et les quantités produites, celles-ci n'étant plus proportionnelles aux quantités produites. Les produits agricoles sont désormais soumis aux fluctuations des cours mondiaux, lesquelles se reflètent dans les résultats des exploitations.

disponible moyen pour les plus de 50 ans atteint près de 51 000 € en 2018

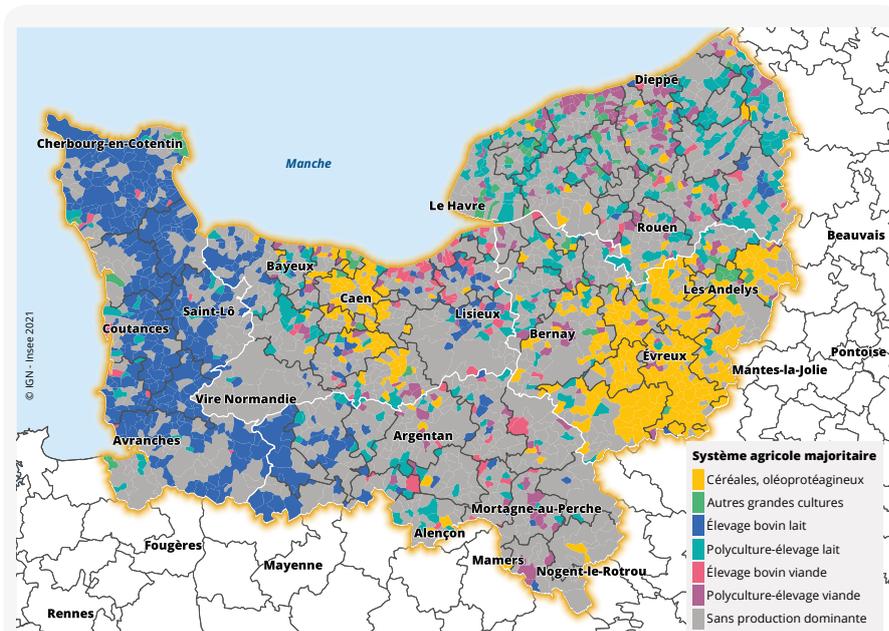
► **figure 1**, soit 46 % de plus que celui des moins de 30 ans. Cette augmentation, en fonction de l'âge, est cependant nettement moindre que pour l'ensemble des ménages actifs (+ 68 %), notamment parce que les revenus agricoles évoluent peu avec l'âge passé 30 ans à l'inverse des revenus salariés qui constituent l'essentiel des revenus des autres ménages. Entre 30 et 59 ans, l'augmentation du revenu disponible est principalement le fait des revenus issus d'un patrimoine de plus en plus conséquent, avec notamment l'acquisition progressive de terres agricoles et la mise en fermage de ces dernières qui procurent des revenus fonciers. Lorsque le chef d'exploitation a entre 60 et 65 ans, un membre du ménage est plus souvent à la retraite. Le montant moyen des revenus agricoles et celui des revenus salariés baissent alors nettement à l'inverse des

pensions, retraites ou rentes. Ces dernières représentent ainsi, en moyenne, plus de 20 % du revenu disponible des 60-65 ans.

Des revenus plus faibles pour l'élevage bovin laitier

Selon l'orientation agricole de l'exploitation, des différences de revenus importantes existent, que ce soit en termes de niveau ou de composition de ce revenu. Une typologie des communes normandes selon le système agricole dominant sur leur territoire a été élaborée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de Normandie ► **Méthodologie**. Pour plus de la moitié des communes normandes, une spécialisation dominante se dégage ► **figure 2**; environ 9 000 ménages agricoles résident dans ces communes. Parmi les spécialisations agricoles dominantes, la plus répandue dans la

► 2. Systèmes agricoles majoritaires par commune en Normandie



Source : DRAAF Normandie, appariement de sources administratives 2018

région, notamment dans la Manche et l'ouest de l'Orne et du Calvados ► **figure 2**, est l'élevage de bovins pour la production de lait. Environ 4 600 ménages agricoles habitent dans une commune ayant cette spécialisation, soit près d'un quart des ménages agricoles normands. Ces ménages ont les revenus les plus faibles : 41 200 €/an en 2018, près de 15 % de moins que pour l'ensemble des ménages agricoles normands ► **figure 3**. Leurs revenus peuvent fortement varier selon les années, avec les fluctuations du cours du lait et des produits laitiers. Ces ménages ont les revenus salariés les plus faibles, environ 19 000 €/an contre plus de 22 000 €/an pour les autres spécialisations. Par ailleurs, des investissements lourds peuvent également réduire le niveau de revenu. Selon le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole), les exploitations spécialisées dans l'élevage bovin laitier ont plus investi en 2018 que les autres types d'exploitations. Pour ces ménages, les revenus agricoles représentent 38 % du revenu disponible, un niveau équivalent à celui de l'ensemble des ménages agricoles. Leurs revenus issus du patrimoine sont les plus faibles des différents systèmes d'exploitation : 5 800 €/an soit 14 % de leur revenu. Cela pourrait s'expliquer par un patrimoine professionnel constitué principalement de cheptels, de matériel, de bâtiments mais de moins de biens fonciers que dans d'autres systèmes agricoles. *A contrario*, la part des prestations sociales dont ils bénéficient est plus élevée : 5,6 % contre 4,4 %. De par leurs revenus plus faibles, près d'un quart des personnes appartenant à ces ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

Près de 1 700 ménages agricoles normands habitent dans des communes où l'association de l'élevage de bovins laitiers avec les cultures prédomine. Ces

communes sont situées principalement en Seine-Maritime et dans le Calvados mais également dans l'est de l'Orne et la partie nord-ouest de l'Eure. Les ménages agricoles de ces communes dégagent un revenu disponible moyen de 52 400 €/an, 25 % plus élevé que celui des ménages résidant dans des communes d'élevage de bovins laitiers seul. La part des revenus agricoles représente 44 % de leur revenu disponible ; c'est leur principale source de revenu juste devant les salaires (42 %). Le taux de pauvreté est plus faible que celui des éleveurs de bovins laitiers stricts (18 % contre 24 %), en deçà du taux de pauvreté de l'ensemble des ménages agricoles (20 %).

Une part de revenu agricole plus faible dans l'élevage bovin viande

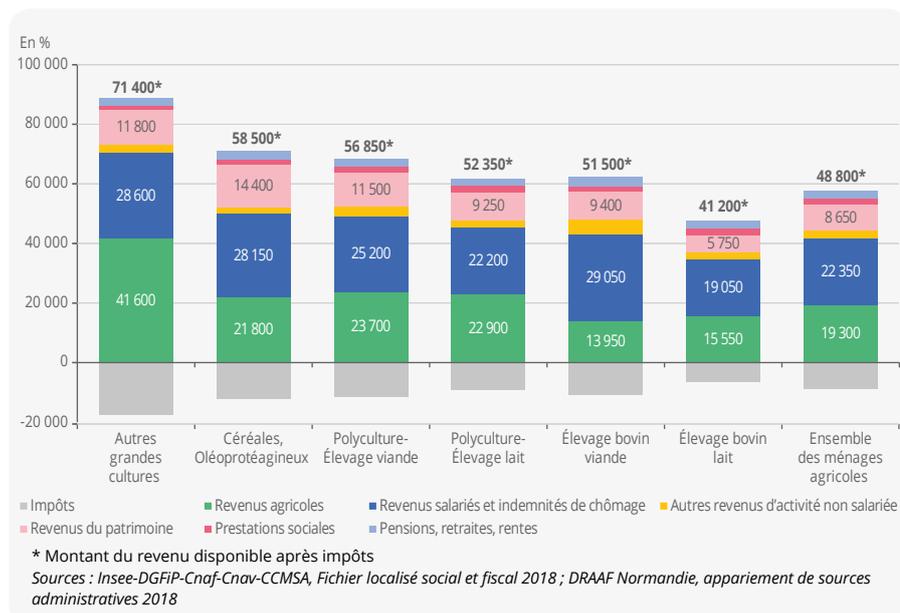
Les communes où l'élevage de bovins destinés à la production de viande domine se situent principalement dans les zones herbagères du Calvados et de l'Orne. Peu nombreuses, elles rassemblent moins de 300 ménages agricoles. Ces ménages dégagent un revenu disponible de 51 500 €/an mais la part des revenus agricoles (27 %) est la plus faible de tous les systèmes agricoles (40 % pour l'ensemble des ménages agricoles). Cette activité se maintient vraisemblablement par l'apport des revenus salariés ou non salariés (deux tiers de leur revenu disponible contre à peine plus de la moitié pour l'ensemble des ménages agricoles). Comme pour l'élevage bovin laitier, le taux de pauvreté est élevé pour ces ménages (23 %). De la même façon que pour l'élevage laitier, l'association de l'élevage bovin viande avec la polyculture permet d'augmenter les revenus des ménages (10 % de plus en moyenne que celui des exploitants de bovins viande uniquement) et de faire baisser le taux de pauvreté (16 %). Ce type

d'exploitation est deux fois plus répandu que celui de bovin viande seul et se trouve essentiellement en Seine-Maritime et dans l'Orne. Le revenu disponible moyen atteint 56 840 €/an mais, comme pour l'élevage bovin viande strict, les situations entre ménages sont très disparates. L'écart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres est très élevé pour ce type d'exploitation. La part des revenus agricoles est nettement plus importante que pour les éleveurs de bovins viande strict (42 % contre 27 %). Les revenus des activités salariées et non salariées sont équivalents à ceux des ménages agricoles dans leur ensemble. Les revenus tirés du patrimoine sont eux parmi les plus élevés et représentent plus d'un cinquième du revenu disponible, sans doute en raison d'une part de patrimoine foncier plus importante liée à la polyculture.

Des revenus plus importants dans l'exploitation de grandes cultures

La Normandie dispose également d'un grand nombre d'exploitations agricoles orientées vers les cultures céréalières et d'oléoprotéagineux (COP), comme le blé, le colza, etc. Plus de 1 600 ménages agricoles résident dans des communes où ce type de production agricole prédomine, principalement dans la plaine de Caen et dans le centre et l'est de l'Eure. Ces ménages bénéficient d'un revenu disponible moyen relativement élevé, dépassant les 58 500 €/an, soit 20 % de plus que pour l'ensemble des ménages agricoles. Le taux de pauvreté y est ainsi parmi les plus faibles des ménages agricole (15 %). Les revenus issus de l'exploitation agricole représentent en moyenne 37 % du revenu disponible. C'est pour ce type d'exploitation, souvent de grande superficie, que la part de revenu tirée du patrimoine est la plus forte, près d'un quart du revenu disponible. D'autres exploitations de grandes cultures, associant COP et culture de la betterave ou de la pomme de terre, sont également présentes sur le territoire normand. Près de 400 ménages agricoles vivent dans des communes où ce type d'exploitation est le plus présent. Ces ménages se caractérisent par un niveau de revenu nettement supérieur à ceux des autres systèmes (près de 71 400 €/an, soit 46 % de plus que pour l'ensemble des ménages agricoles) et par un taux de pauvreté très bas (10 %, deux fois moindre que celui de l'ensemble des ménages agricoles). À l'opposé des autres types d'exploitations, la majorité du revenu disponible provient de l'exploitation agricole (58 %). En lien avec leur revenu élevé, ces ménages perçoivent très peu de prestations sociales et payent plus d'impôts que ceux d'autres types d'exploitations.

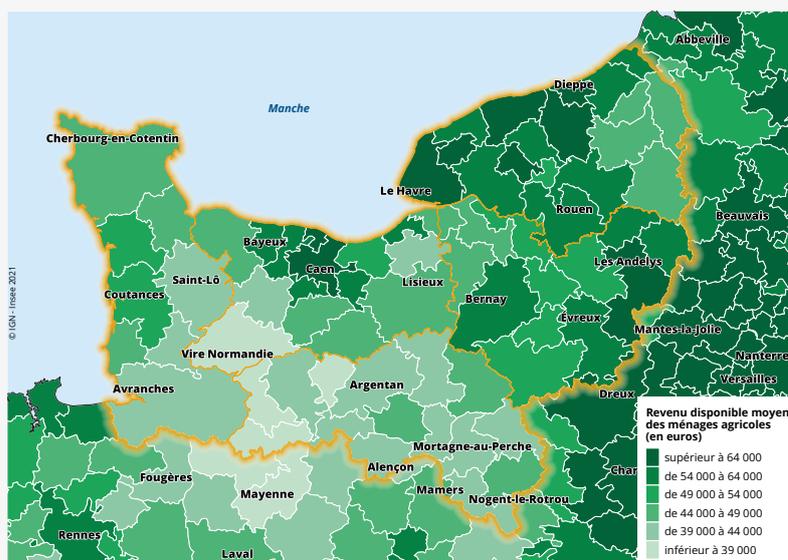
► 3. Composition des revenus des ménages agricoles selon le système agricole majoritaire



Des revenus plus élevés en Seine-Maritime et dans l'Eure

En Normandie, la Manche est le département qui compte le plus de ménages agricoles, environ 5 900 en 2018 soit 29 % des ménages agricoles normands. C'est une part presque deux fois plus forte que celle de la part des ménages d'actifs de la Manche dans le total régional (15 %). À l'inverse, c'est dans l'Eure que ces ménages agricoles sont les moins nombreux : 2 700, soit 13 % des ménages agricoles normands. En termes de revenus, des disparités importantes existent entre les ménages agricoles de la Seine-Maritime et de l'Eure d'une part et ceux de l'Orne et de la Manche d'autre part, le Calvados étant proche de la moyenne régionale. Elles sont essentiellement dues aux différences de types d'exploitations entre ces deux territoires. L'est de la Normandie est plutôt tourné vers les grandes cultures et la polyculture, l'ouest vers l'élevage bovin. Ainsi, dans l'Eure le revenu disponible moyen des ménages agricoles est supérieur de 13 % à celui de l'ensemble des ménages agricoles normands et en Seine-Maritime de plus de 20 %. À l'opposé, celui des ménages agricoles de l'Orne ou de ceux du Calvados est inférieur de plus de 10 % à la moyenne régionale (respectivement - 14 % et - 11 %). Le taux de pauvreté des ménages agricoles reflète également ces différences entre départements : plutôt faible en Seine-Maritime (14 %) et dans l'Eure (16 %), il dépasse les 20 % ailleurs. Les différences sont encore plus importantes à une échelle territoriale plus

► 4. Revenu disponible moyen des ménages agricoles par EPCI



Champ : Ménages dont le revenu disponible et les revenus agricoles sont non nuls

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018 ; DRAAF Normandie, appariement de sources administratives 2018

fine. Le revenu disponible moyen peut ainsi varier du simple au double selon les intercommunalités normandes ► **figure 4**. Il est plus élevé sur les littoraux de la Seine-Maritime et le long de la vallée de la Seine, zones orientées fortement vers la polyculture-élevage, dans et autour de la communauté urbaine Caen la Mer et dans les franges franciliennes de l'Eure, territoires où l'activité agricole est très largement tournée vers les grandes cultures (céréales, pomme de terre, etc.). *A contrario*,

les revenus des ménages agricoles sont nettement inférieurs sur une large partie du territoire ornais, dans le sud de la Manche et le sud-ouest du Calvados, territoires dominés par l'élevage bovin laitier. ●

Camille Hurard, Aubin Merel, Bruno Mura (Insee), Élisabeth Borgne, Yvon Gourlaouen, Édouard Paillette (Draaf)

Retrouvez plus de données et téléchargement sur www.insee.fr

► Source, champ et définitions

Dans cette étude, les **ménages agricoles** étudiés sont les ménages qui, dans leur déclaration de revenus, ont déclaré des revenus agricoles non nuls et dont le référent fiscal est âgé de 16 à 64 ans. Les statistiques sur les revenus sont issues du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2018.

Les **revenus agricoles** sont des revenus réalisés par les exploitants individuels ou par les membres de sociétés ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés (notamment les groupements agricoles d'exploitation en commun - GAEC, les groupements fonciers agricoles - GFA et les groupements d'intérêts économiques - GIE) et tirés de l'exploitation des biens ruraux (cultures et élevages d'animaux, profits provenant de l'exploitation forestière, etc.). Ils comprennent les ventes de produits de l'exploitation (même après transformation), mais pas des activités telles que la location de gîtes. Les salaires perçus en tant que salarié agricole ou que se verse le chef d'exploitation ne sont pas inclus dans les revenus agricoles mais dans les revenus salariés.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Il est donc le même pour tous les individus du ménage. Le niveau de vie médian est le niveau de vie au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian, selon les conventions européennes, soit en 2018 à 1 063 euros par mois.

► Méthodologie

Dans cette étude, la spécialisation agricole des communes normandes a été déterminée à partir de deux sources : les surfaces de cultures déclarées à la PAC (Politique agricole commune) et les effectifs de bovins. Ces informations ont été combinées pour répartir des exploitations agricoles selon six spécialisations agricoles ► **figure 2** et calculer la production brute standard (PBS). Cela a permis d'affecter une spécialisation agricole aux communes normandes : si une spécialisation dépasse les deux tiers de la PBS communale, cette commune se voit affecter cette production dominante. Avec ce seuil des deux tiers, près de 54 % des communes normandes se sont vues attribuer une spécialisation. Cette spécialisation a alors été attribuée à l'ensemble des ménages agricoles de la commune.

► Pour en savoir plus

- « En 2018, des résultats économiques contrastés en Normandie », *Agreste Essentiel* n° 3, mai 2020, DRAAF Normandie.
- « Résultats économiques des exploitations agricoles en 2019 », *Agreste Essentiel* n° 10, mars 2021, DRAAF Normandie.
- « Revenus et patrimoine des ménages », coll. « *Insee Références* », édition 2021.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 Caen Cedex

Directeur de la publication :
Philippe Scherrer

Rédaction en chef :
Pascal Julien

Attaché de presse :
Carole Joselier
Tél. : 02 35 52 49 17

Maquette :
Jouve

ISSN : 2496-5227
(version imprimée)
ISSN : 2493-7266
(version en ligne)
© Insee Normandie 2021

www.insee.fr

[@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)

